

**PREAVIS MUNICIPAL No 14/2017****Demande de crédit de 57'500 CHF TTC pour financer la création d'une nouvelle entrée au centre du Vallon.**

Délégués municipaux : Laurent MATHEZ, Pierre GRABER

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but de financer les travaux de transformation permettant la création d'une nouvelle entrée au rez-de-chaussée du bâtiment du Vallon sur la façade Est, qui soit fonctionnelle pour la rentrée dans la nouvelle école du Vallon prévue pour août 2019.

Cette nouvelle entrée « principale » au centre communal permettra aux élèves et autres utilisateurs de pouvoir accéder au centre du Vallon (salle de sport, cantine, etc) sans devoir passer par des locaux susceptibles d'être loués à des tiers.

2. Exposé des motifs

Actuellement les élèves des écoles de Saint-Cergue passent par le grand foyer, la cantine ou la passerelle de la salle de gym pour se rendre aux vestiaires du Vallon. Cette situation est difficile à gérer en cas de manifestations ou de locations de ces divers locaux. Il n'y a pas d'entrée principale au rez inférieur sur la façade Est qui ne comprend que des entrées de service (cuisine).

Les utilisateurs de la nouvelle entrée du rez accéderont de l'extérieur directement à un point central permettant une distribution des personnes à la cantine, à la salle des sociétés, à la salle des spectacles, aux vestiaires et aux douches, aux abris ainsi qu'à la salle de gymnastique sans déranger ni salir les autres salles attenantes.

La municipalité avait demandé au bureau éo architectes, responsable du projet de la nouvelle école, une étude de faisabilité pour aménager une entrée principale au bâtiment du Vallon sur la façade Est, au niveau des loges d'artistes (locaux jamais utilisés) avec ascenseur. Cette étude prévoyait aussi l'aménagement d'un tunnel reliant la nouvelle école au Vallon. Ce projet a été abandonné en raison de son coût supérieur à CHF 1 million.

Ne faisant pas directement partie du projet école dont le coût va être repris par l'AISGE, les frais de cette étude doivent être financés et font partie du présent préavis communal.

Néanmoins, un nouvel accès par le rez est nécessaire et la municipalité pense qu'il peut se faire à moindre frais.

3. Projet

Le projet simplifié comprend :

1. Démontage de la façade de la loge en bois par l'entreprise (compris dans le devis des 2 portes)
2. Démontage de la cloison séparant actuellement la loge du hall (Photo1)
3. Démontage de la loge par notre personnel de voirie (Meubles & miroirs)
4. Débranchement sanitaire du lavabo de la loge dont l'alimentation en eau ainsi que l'évacuation ne seront pas réutilisées
5. Divers travaux d'électricité
6. Démontage de deux radiateurs (loge et hall) et raccordement d'un radiateur du hall sur les conduites existantes
7. Mise en place des portes d'un sas par la pose de deux portes vitrées :
 - a. Porte du sas vitrée sans serrure (structure alu)
 - b. Porte extérieure avec serrure et dispositif sortie de secours en bois (même style des portes sur la façade du Vallon)
8. Construction d'un podium, car le niveau du sol de la loge et le niveau du sol extérieur présentent une différence de hauteur de 30 cm, ce qui nécessite la construction de deux marches d'escalier et un accès pour les personnes à mobilité réduite.
9. Divers travaux de peinture
10. Création d'une grille essuie-pieds à l'extérieur devant la nouvelle porte afin que les personnes ne salissent pas d'avantage l'intérieur de notre centre communal.

4. Financement

Frais d'étude non pris en charge par l'AISGE dans le cadre de la construction de la nouvelle école :

| | | CHF TTC |
|--------------------------------|--|----------------|
| EO Architecte | | 19'872 |
| Flück Ing. | | 1'258 |
| Total des frais d'étude | | 21'130 |

Travaux de démontage et construction

| Travaux de démontage et construction | | CHF TTC |
|--|--|----------------------|
| Menuiserie Pose des nouvelles portes Serrures + dispositif sortie de secours Construction de deux marches en bois et accès pour personnes à mobilité réduite | | 14'000 |
| Chauffage Démontage de deux radiateurs et pose d'un nouveau radiateur plus grand | | 2'500 |
| Maçonnerie Démontage cloison en briques et grille extérieure | | 8'000 |
| Electricité | | 1'500 |
| Réfection du sol carrelage | | 1'500 |
| Peinture | | 3'000 |
| Sanitaire | | 1'000 |
| Divers & imprévus (env. 15% + arrondis | | 4'870 |
| Total des travaux | | 36'370 |
| | | |
| Total frais d'études | | 21'130 |
| | | |
| <u>Total travaux et études TTC</u> | | <u>57'500</u> |

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis 14/2017 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la demande de crédit de CHF 57'500 TTC pour la création d'une nouvelle entrée au centre du Vallon,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit CHF 57'500 TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 20 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 23 octobre 2017.

Au nom de la municipalité

Le vice-syndic



Laurent Mathez



La secrétaire



Joëlle Carriot

Annexes : Photos & plan des travaux

Figure 1 : Photo de la porte actuelle de la loge, la cloison à droite de la première porte et la palissade en bois blanc seront démontées et remplacées par de nouvelles portes.



Figure 2 : Plan de la façade Est du Vallon avec la nouvelle entrée (vert)

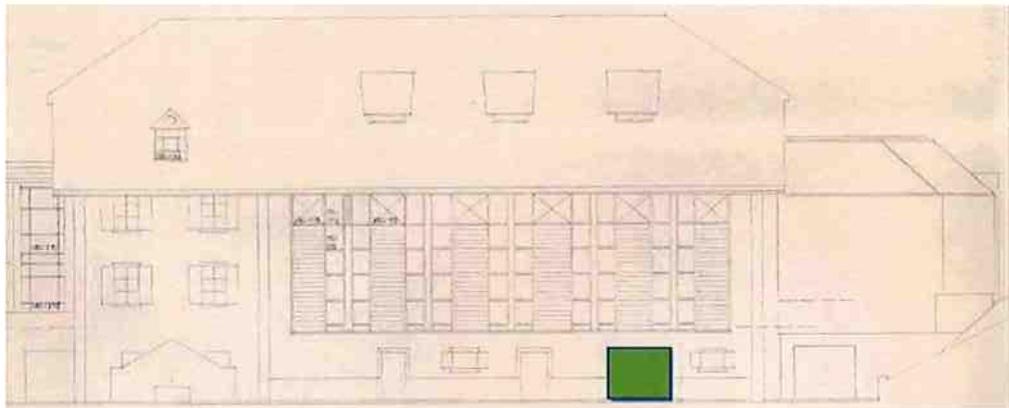


Figure 3 : Plan du sous-sol du Vallon avec les portes qui seront construites en vert (les traits jaunes n'ont aucun rapport avec ce projet)

